

FLASH INFO | FLASH INFO | FLASH INFO | FLASH INFO | FLASH INFO | FLASH INFO | FLASH INFO | FLASH INFO | FLASH INFO

REUNION DE CE MATIN AVEC LE CONSEILLER D'ALAIN GRISET **CETTE FOIS NOUS ENTRONS DANS LA VRAIE PROBLEMATIQUE DE REOUVERTURE**

Comme nous vous l'avons indiqué ce matin, jeudi 18 mars s'est tenue une réunion d'environ 45 minutes avec Sylvain MAISONNEUVRE (conseiller commerce au cabinet d'Alain GRISET).

L'ordre du jour portait bien sur la réouverture de nos établissements et surtout sur les conditions qui à ce jour ne sont absolument pas arrêtées.

Nos interlocuteurs nous ont indiqué qu'ils souhaitaient recueillir nos observations sur une réouverture qui pourrait s'intégrer dans un processus de trois phases de 4 semaines chacune :

- Phase 1 : Réouverture des restaurants
- Phase 2 : Réouverture des discothèques qui ont des espaces extérieurs
- Phase 3 : **Discussion sur la situation sanitaire avant de rouvrir toutes les discothèques**

Pour faire simple, nous sortons de cet échange avec plus de questions que de réponses.

Tout d'abord, parlons de la méthode : le Ministère nous interroge sur les conditions de réouverture. Nous lui avons répondu que toutes nos interrogations devaient être levées :

- a) Quelle position défend le ministère de la santé ?
- b) Maintien de la piste de danse ou pas ?
- c) Distanciation physique de 2 mètres en circulaire ou pas ?

A ces trois questions, nous n'avons obtenu aucune réponse. **Nous avons donc invité le Ministère à modifier sa méthode de travail et à nous dévoiler l'approche sanitaire du Ministère de la santé dont découlera un type de réouverture à l'égard duquel nous pourrions alors émettre un avis.**

Notre interlocuteur a évoqué la problématique de jauge qui constitue une donnée fondamentale en indiquant avoir bien intégré la particularité de notre métier. **Il a également souligné la spécificité des discothèques qui avaient des espaces extérieurs qui pourraient être les premières à rouvrir cet été.**

Le représentant du Ministère a ajouté que la stratégie vaccinale produit de bons résultats (le vaccin limite la contagiosité) mais le variant britannique baisse l'âge moyen en réanimation où les moins de 60 ans sont désormais majoritaires.

L'objectif de 28 millions de français vaccinés à fin juin 2021 est clairement affiché nous a-t-il annoncé.

Partant de ce constat, nous restons évidemment à la fois, prudents et interrogatifs. Sans nous avoir été présenté de manière aussi précise, **il semble que le fil conducteur des échanges de ce matin est d'abord la réouverture des discothèques ayant des espaces extérieurs pour l'été 2021.**

Beaucoup de précisions sont attendues :

L'ouverture des espaces extérieurs paraît être réalisable mais à **ce stade, nous ne savons pas si ce sont seulement les espaces extérieurs ou les espaces extérieurs associés aux parties intérieures soumises à une jauge** et si oui laquelle ? la question reste entière.

Nous avons rappelé à notre interlocuteur dans l'ordre :

1. Nous sommes bien sûr disposés à discuter avec le Gouvernement sur les conditions de la réouverture
2. La priorité concomitante du moment (donc sans laisser de côté la réouverture) **est de traiter la question des exploitants n'étant plus indemnisés depuis le 1^{er} décembre 2020.**
3. S'agissant des conditions de réouverture, **nous avons l'obligation de connaître la position du Ministère de la santé : c'est en fonction de sa position que découleront les possibles conditions d'une réouverture ou pas.**
4. **La piste de danse et la distanciation physique** sont les fondamentaux de la réouverture **puisque'ils conditionnent la jauge et donc le seuil de rentabilité** d'un établissement.
5. **Le maintien des aides est une obligation** dans toutes les configurations de réouverture et durant plusieurs mois.
6. Nous avons besoin de temps pour réaliser notre recrutement et éventuellement préparer nos programmations d'été par exemple si elles sont réalisables selon la forme d'ouverture acceptée.
Un délai est absolument nécessaire pour se préparer à notre réouverture.

Nous sommes donc désormais invités dans la journée, à faire des propositions au Gouvernement sur les conditions de notre réouverture et si possible en intégrant une graduation des mesures. Sincèrement, l'exercice s'avère périlleux !

La stratégie politique est claire : le Gouvernement nous intègre dans le processus de réouverture et c'est heureux.

Toutefois, nous voyons bien qu'il ne veut pas prendre de risques et ne sait pas véritablement où il va pour le moment. **C'est pourquoi il tente de nous enfermer dans une situation où nous présenterons des propositions alors que nous ne pouvons décemment pas les définir correctement sans connaître les éléments essentiels que sont les obligations sanitaires arrêtées par le Ministère de la santé.**

Depuis des mois, nous avons vu ce moment arriver.

Depuis des mois nous nous évertuons à dire « attention », la réouverture abordée sous cette forme **est un piège dans lequel nous ne voulons pas tomber !**

Nous voulons tous rouvrir, mais pas dans n'importe quelles conditions, ce serait irresponsable.

En réalité, depuis ce matin, nous vivons la version « bis repetita » du protocole sanitaire où l'on tente de faire avancer les organisations syndicales professionnelles sur des positions qui s'avèreront difficilement réalisables économiquement, mais comme ce sont des propositions des représentants de la profession, le Gouvernement dira « c'est vous qui nous l'avez proposé messieurs dames ».

Voilà la réalité telle quelle se présente à nous ; Nous avons le devoir de vous le dire clairement.

Nous vous tiendrons informés des échanges que nous aurons avec le Ministère à ce sujet. Bien entendu, nous poursuivrons les échanges, nous défendrons nos positions, **mais nous refusons de nous enfermer dans un dispositif inapplicable.**

Notre objectif est clair : si nous pouvons favoriser l'ouverture de certains exploitants nous le ferons, cependant nous n'engagerons pas la profession dans une voie sans issue économique.

Nous aborderons donc ce sujet extrêmement sensible avec les précautions qui s'imposent.

Par ailleurs, d'ici la fin de cette semaine, nous déposerons **notre dossier commun GNI - SNDLL** portant sur le « **plan discothèques** » à la demande du Gouvernement. Nous vous le communiquerons au même moment.

Enfin, il existe depuis peu des purificateurs d'air équipés de filtres hautes performances de type HEPA qui ont démontré une capacité de filtration du virus « de 99.9 % en 20 minutes d'utilisation (10 cycles de recirculation d'air) ». Cette piste est intéressante surtout que la majorité des discothèques sont en milieu clos. La question du coût financier se pose évidemment mais dans le cadre du « plan discothèques » nous intégrerons cette proposition en demandant au Gouvernement de réfléchir à ce sujet.

En conclusion, vous l'avez constaté, **beaucoup d'interrogations subsistent.** Toutefois, soulignons que c'est la **première fois depuis le 14 mars 2020, que nous abordons ce sujet complexe de la réouverture définitive de nos établissements.**

Si le Gouvernement fixe 3 phases assez claires cela signifie qu'il maîtrise l'évolution du virus à court terme et cette fois anticipe un retour à une vie normale.

Dès ce soir nous adresserons au Ministère nos propositions portant sur les conditions de réouverture, **mais quoi qu'il en soit, celles-ci tiendront compte de nos impératifs économiques.**

A très bientôt

Jeudi 18 mars 2021 | 11h15